



ETUDE DE L'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNE DE AX-LES-THERMES
SECTEUR DES BAZERQUES ET PETCHES

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Volet Assainissement Non Collectif

Version	Date	Etabli par	Vérifié par
01	Février 2025	R. LAPOINTE	T. ALTEMAIRE
N°Dossier		SA 01 MO23010	

Contact :

M. Thibault ALTEMAIRE
Chargé d'études
PURE ENVIRONNEMENT SAS
1 Rue Alexandre Guiraud
11300 LIMOUX
Tel : 06 79 39 05 21
t.altemaire@pure-environnement.com

PURE...
environnement sas



SOMMAIRE

de l'étude

AVANT – PROPOS	2
IDENTIFICATION DU MAITRE D’OUVRAGE	3
ETUDE DE L’APTITUDE DES SOLS A L’ANC	4
I. REGLEMENTATION EN VIGUEUR	4
I.1 Volet assainissement non collectif	4
I.2 Volet assainissement collectif	4
I.3 Zonage assainissement	4
II. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	5
II.1 Zonage de l’assainissement existant	5
II.2 Zones concernées par la présente étude	5
II.3 Inventaire des ANC localisés sur le secteur des Bazerques et Petches	6
II.4 Etat actuel du parc d’ANC	6
III. GEOLOGIE ET CARTE DES SOLS	7
III.1 Contexte géologique	7
III.2 Capacités d’infiltration du sol	8
III.3 Analyse générale des résultats obtenus	9
III.4 Carte de perméabilité des sols	9
IV. CONTRAINTES NATURELLES ET D’HABITAT	10
IV.1 Contraintes topographiques	10
IV.1.1 Topographie générale du secteur d’étude	10
IV.1.2 Topographie dans les secteurs des Bazerques et des Petches	11
IV.2 Contraintes liées à la surface des parcelles	11
IV.2.1 Données générales	11
IV.2.2 Contraintes dans les secteurs des Bazerques et des Petches	12
IV.3 Contraintes liées à la présence de périmètres de protection de captages d’eau potable	13
IV.3.1 Données générales	13
IV.3.2 Contraintes dans le secteurs dévolus à l’ANC	13
IV.4 Contraintes liées aux zones inondables	14
IV.5 Synthèse	15
V. CARTE D’APTITUDE DES SOLS A L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	16
V.1 Présentation et données générales	16
V.2 Classification de l’aptitude des sols	16
V.3 Carte d’aptitude des sols	17
ANNEXES DU RAPPORT	18
ANNEXE I : PLAN DU ZONAGE EU	19
ANNEXE II : PLAN DE LOCALISATION DES ANC	20
ANNEXE III : CARTE DE PERMEABILITE DES SOLS	21
ANNEXE IV : CARTE DES CONTRAINTES	22
ANNEXE V : CARTE D’APTITUDE DES SOLS	23

TABLE

des illustrations

LISTE

des cartes

Carte 1 : Plan de localisation du secteur d’étude	5
Carte 2 : Carte géologique du secteur d’étude	7
Carte 3 : Topographie sur les secteurs des Bazerques et des Petches	10
Carte 4 : Localisation des secteurs en ANC avec une superficie restreinte des parcelles	12
Carte 5 : Localisation des secteurs en ANC avec la présence de zones inondables	14

LISTE

des tableaux

Tableau 1 : Inventaire des ANC localisés sur les secteurs de Bazerques et Petches	6
Tableau 2 : Niveau de conformité des ANC des secteurs de Bazerques et de Petches.....	6
Tableau 3 : Synthèse des tests de perméabilité réalisés sur le secteur d’étude	8
Tableau 4 : Contraintes topographiques sur les secteurs de Bazerques et Petches	11
Tableau 5 : Contraintes surfaciques sur les secteurs de Bazerques et Petches	13
Tableau 6 : Contraintes des zones inondables sur les secteurs de Bazerques et Petches	14
Tableau 7- Synthèse des contraintes naturelles et d’habitat vis-à-vis des ANC.....	15
Tableau 8- Classification de l’aptitude des sols à l’ANC.....	17
Tableau 9- Aptitude des sols à l’ANC	17

AVANT – PROPOS

Le SMDEA a réalisé le schéma directeur d'assainissement de la commune d'Ax les Thermes par l'intermédiaire du bureau d'études PURE ENVIRONNEMENT SAS en 2022.

A l'issue du schéma directeur d'assainissement réalisé sur la commune d'Ax Les Thermes, les 3 hameaux des Bazerques et le hameau de Petches, ont été classés en zone d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de l'examen au cas par cas, la MRAe a demandé de compléter ce dossier notamment par une carte d'aptitude à l'assainissement non collectif sur ces secteurs.

Dans l'optique de cette problématique, le SMDEA a mandaté la société PURE ENVIRONNEMENT SAS afin d'étudier l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif des secteurs des Bazerques et de Petches.

Le présent rapport a donc pour objectif d'étudier l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif des secteurs des Bazerques et de Petches. Au sein de ce rapport seront étudiés les paramètres suivants :

- Nombre d'assainissement non collectif,
- Taux de conformité des installations,
- Etude de la perméabilité du secteur d'étude via des tests de perméabilité,
- Etude des contraintes relatives à l'assainissement non collectif,
- Détermination de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Le présent rapport a pour objectif de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif des secteurs des Bazerques et de Petches.

IDENTIFICATION DU MAITRE D’OUVRAGE

✓ **NOM DU DEMANDEUR :**

SMDEA 09, Syndicat Mixte de l’Eau et de l’Assainissement de l’Ariège.

✓ **ADRESSE DU DEMANDEUR :**

SMDEA 09

Rue du Bicentenaire

09 000 Saint Paul de Jarrat

✓ **PERSONNES REFERENTE A CONTACTER :**

NOM : Mme Johanna LE CHENADEC, Chargée d’études

TEL : 06 70 20 91 28

MAIL : j.lechenadec@smdea09.fr



ETUDE DE L'APTITUDE DES SOLS A L'ANC

I. REGLEMENTATION EN VIGUEUR

I.1 VOLET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Code de la Santé Publique rend obligatoire pour les structures non raccordées à un réseau collectif, la mise en place d'un système d'assainissement non collectif. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 reconnaît l'assainissement non collectif comme une solution à part entière et pour ce faire, confie des compétences et des obligations nouvelles aux communes. Les arrêtés d'application du 6 mai 1996 ont défini les prescriptions techniques relatives aux ouvrages d'assainissement non collectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre du contrôle.

L'effluent rejeté vers un milieu hydraulique superficiel devra respecter les conditions fixées par l'arrêté du 7 mars 2012 qui sont de 30 mg/L pour les MES et 35 mg/L pour la DBO₅.

I.2 VOLET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif détermine le niveau de rejet à atteindre et les modalités d'exploitation pour une installation en assainissement non collectif traitant une charge organique supérieure à 1,2 kg de DBO₅/j, correspondant à une charge journalière de 20 équivalent-habitants.

I.3 ZONAGE ASSAINISSEMENT

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise les documents règlementaires pour lesquels les collectivités doivent recourir à l'enquête publique. Le zonage d'assainissement des eaux usées en fait partie. Selon les articles L224-10 et R2224-9 du Code des Collectivités Territoriales, le zonage d'assainissement comporte :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

De plus, le dossier soumis à l'enquête publique comprend un projet de délimitation des zones d'assainissement de la commune, faisant apparaître les zones d'urbanisations comprises dans le périmètre du zonage.

II. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

II.1 ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT EXISTANT

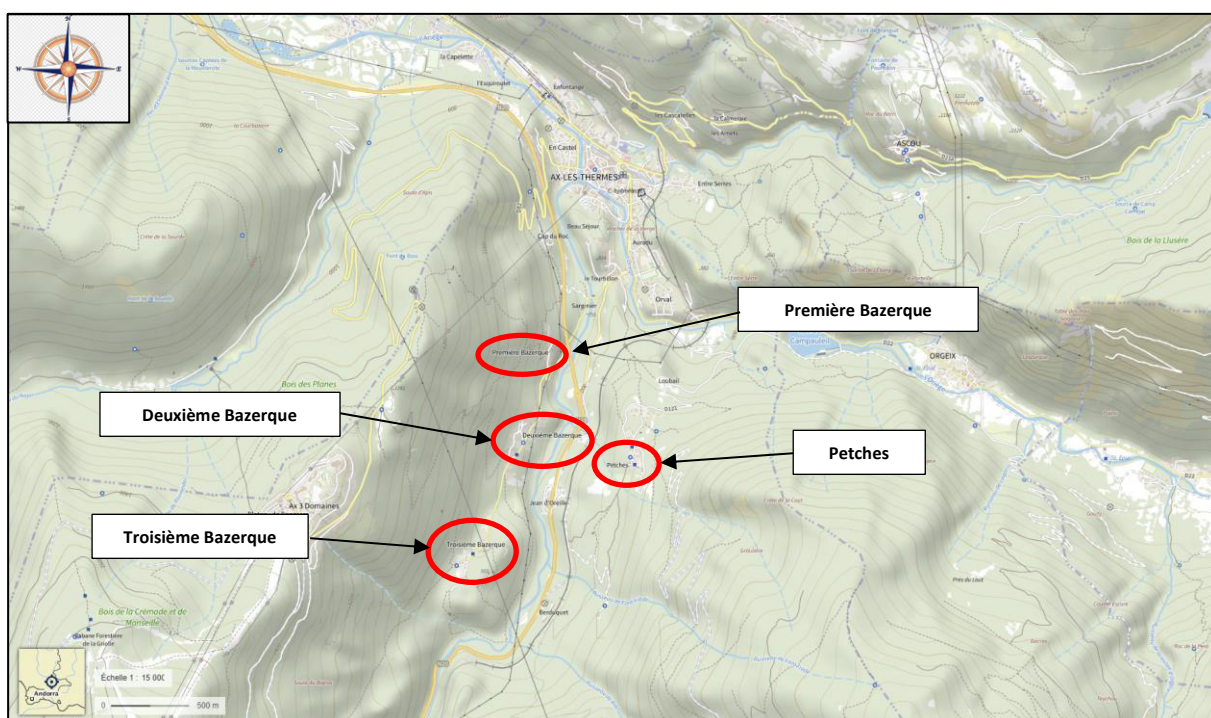
La proposition de zonage réalisée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement est jointe en annexe du présent rapport.

II.2 ZONES CONCERNEES PAR LA PRESENTE ETUDE

Pour rappel, l'objectif de la présente étude est de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif des secteurs des Bazerques et de Petches. Suite à ces éléments, les hameaux et lieux-dits concernés sont les suivants :

- Première Bazerque,
- Deuxième Bazerque,
- Troisième Bazerque,
- Petches.

L'extrait de plan ci-dessous permet de localiser les secteurs étudiés :



Carte 1 : Plan de localisation du secteur d'étude

De manière synthétique et sur la base des éléments présentés, les secteurs étudiés dans le cadre de la présente étude sont ceux des Bazerques et de Petches.

II.3 INVENTAIRE DES ANC LOCALISES SUR LE SECTEUR DES BAZERQUES ET PETCHES

Il faut tout d’abord noter que la gestion des assainissements non collectifs de la commune d’Ax-les-Thermes est réalisée par le SMDEA 09. Les données présentées ci-après sont issues de la base de données du SPANC du SMDEA.

En prenant en considération les données du SPANC du SMDEA09, nous retrouvons sur le périmètre de l’étude (Bazerques et Petches) 140 ANC selon la répartition suivante :

Secteur étudié	Nombre d’ANC	Part en %
Première Bazerque	12	9%
Deuxième Bazerque	53	38%
Troisième Bazerque	28	20%
Petches	47	33%
TOTAL	140	100%

Tableau 1 : Inventaire des ANC localisés sur les secteurs de Bazerques et Petches

Selon les données collectées à ce jour, environ 140 ANC sont localisés les secteurs de Bazerques et de Petches.

II.4 ETAT ACTUEL DU PARC D’ANC

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser le taux de conformité des ANC des secteurs de Bazerques et Petches pour lesquelles les données sont accessibles et existantes :

Niveau de conformité	Nombre d'installations	Part en %
Conforme	19 unités	14%
Non conforme	100 unités	71%
Non connu	21 unités	15%
TOTAL	140 unités	100%

Tableau 2 : Niveau de conformité des ANC des secteurs de Bazerques et de Petches

De manière synthétique, le niveau de conformité peut se résumer de la manière suivante :

- Dispositif ayant une conformité des installations : x 19 unités, soit 14%.
- Dispositif ayant une non-conformité des installations : x 100 unités, soit 71%.
- Dispositif dont la conformité n’est pas connue : x 21 unités, soit 15%.

Le plan de localisation des ANC où les références cadastrales sont connues est présenté en annexe.

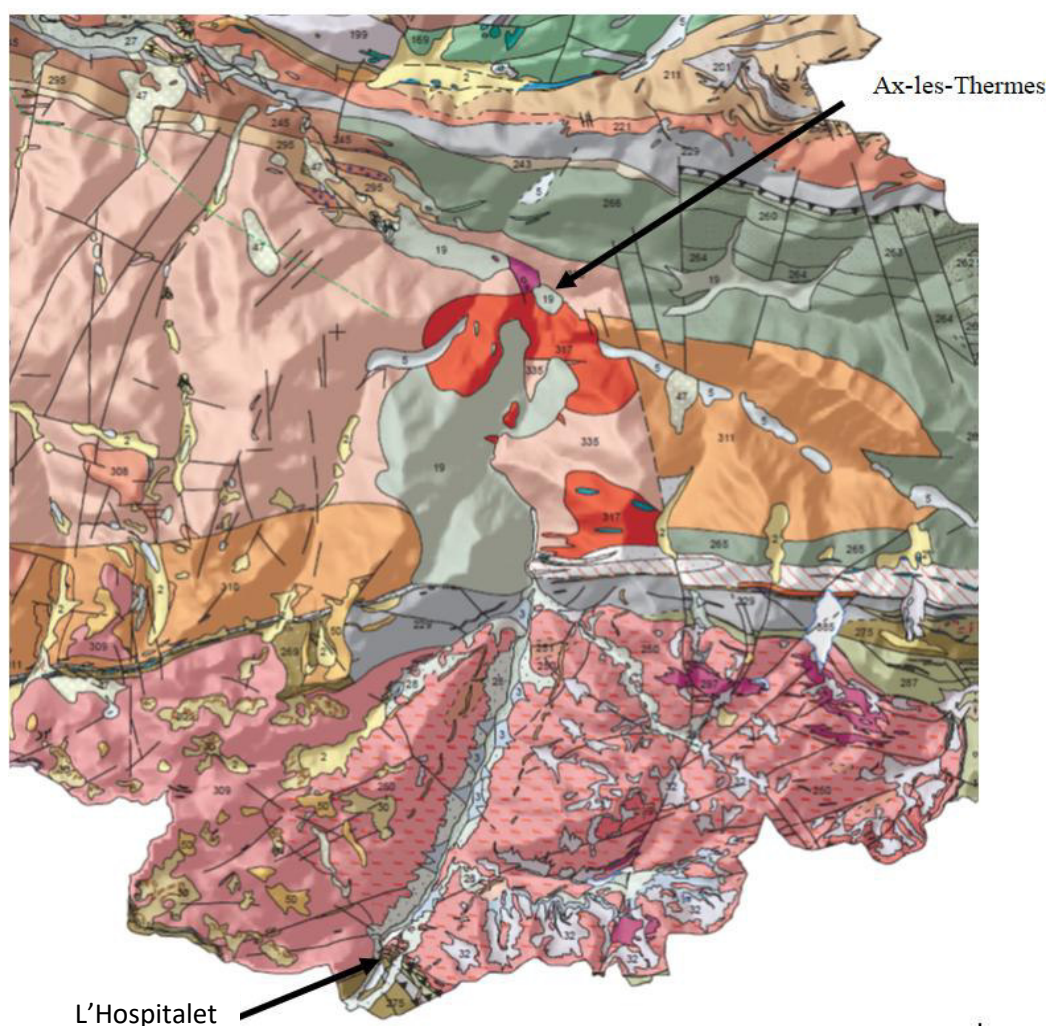
III. GEOLOGIE ET CARTE DES SOLS

III.1 CONTEXTE GEOLOGIQUE

La haute-Ariège est une zone de contact entre 3 unités géologiques pyrénéennes très complexes en matière de lithologie, stratigraphie et tectonique : la zone axiale cristalline où sont situés certains des plus hauts sommets, la zone périphérique sédimentaire redressée et plissée, et, entre les deux, la zone métamorphique qui produit marbres, schistes et ardoises.

De nombreuses failles, discontinuités et chevauchements sont visibles. Cette situation explique la très grande et exceptionnelle variété de roches, et la présence de nombreux minerais, métalliques ou non, visibles sur le territoire de la commune d’Ax-les-Thermes et de ses voisines (carrière de talc, anciennes mines de fer et cuivre).

Également, la géologie du secteur est fortement marquée par la présence de la rivière Ariège, dont le cours s’inscrit dans les limites d’une basse plaine alluviale. Le fond de la vallée est couvert d’alluvions récentes.



Carte 2 : Carte géologique du secteur d'étude

III.2 CAPACITES D’INFILTRATION DU SOL

Les capacités d’infiltration du sol ont été étudiées par l’intermédiaire des tests de perméabilité accomplis dans le cadre de la présente étude.

A l’échelle du secteur d’étude, 8 tests de perméabilités ont été réalisés (2 par hameaux) en février 2025 par le bureau d’études Pure Environnement. A noter que ces tests de perméabilité ont été réalisés en concertation avec les services techniques d’Ax les Thermes.

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les résultats obtenus :

Identifiant	Localisation	Perméabilité mesurée	Classe de perméabilité
K1	Première Bazerque	58 mm/h	BONNE
K2	Première Bazerque	80 mm/h	BONNE
K3	Deuxième Bazerque	34 mm/h	MOYENNE
K4	Deuxième Bazerque	80 mm/h	BONNE
K5	Troisième Bazerque	80 mm/h	BONNE
K6	Troisième Bazerque	80 mm/h	BONNE
K7	Petches	80 mm/h	BONNE
K8	Petches	80 mm/h	BONNE

Tableau 3 : Synthèse des tests de perméabilité réalisés sur le secteur d’étude

Les tests de perméabilités réalisés sur le secteur d’étude permettent de mettre en évidence des perméabilités relativement homogènes. En effet, ces dernières sont comprises entre 34 mm/h (perméabilité moyenne) et 80 mm/h (perméabilité bonne).

De manière générale, les perméabilités mesurées sont propices à infiltrer les eaux traitées dans le sol naturel en place.

Par ailleurs, aucune trace d’hydromorphie n’a été décelée lors de la réalisation des sondages des tests de perméabilité.

Le plan de localisation des tests de perméabilité réalisés dans le cadre de l’étude est joint en annexe.

III.3 ANALYSE GENERALE DES RESULTATS OBTENUS

Pour rappel, 8 tests de perméabilité ont été réalisés sur les secteurs des Bazerques et Petches.

De manière générale et comme évoqué précédemment, les résultats mettent en évidence que les perméabilités obtenues et mesurées à l’échelle du territoire communal sont propices à infiltrer les eaux traitées dans le sol naturel en place.

Sur la base de ces éléments, les filières de traitement à mettre en œuvre au niveau des secteurs investigués seraient les suivantes :

- **Fosse toutes eaux + tranchées d’épandage.**
- **Microstation ou filtre compact + tranchées de dispersion.**

La mise en place d’un dispositif d’assainissement non collectif doit être soumise préalablement à l’avis du SPANC. Dans ce cadre, il est imposé aux particuliers désirant construire ou rénover une habitation de faire réaliser une étude complémentaire sur leur parcelle afin de choisir, positionner et dimensionner leur dispositif d’assainissement autonome.

III.4 CARTE DE PERMEABILITE DES SOLS

La carte de perméabilité des sols de la commune des secteurs des Bazerques et des Petches est présentée en annexe.

IV. CONTRAINTES NATURELLES ET D’HABITAT

Les contraintes naturelles et d’habitat ont été étudiées sur l’ensemble des secteurs des Bazerques et des Petches (commune d’Ax les Thermes).

Les différents paramètres qui seront étudiés au cours de ce chapitre sont les suivants :

- Contraintes topographiques,
- Contraintes liées à la surface des parcelles,
- Contraintes liées à la présence de périmètres de protection de captages AEP,
- Contraintes liées aux zones inondables.

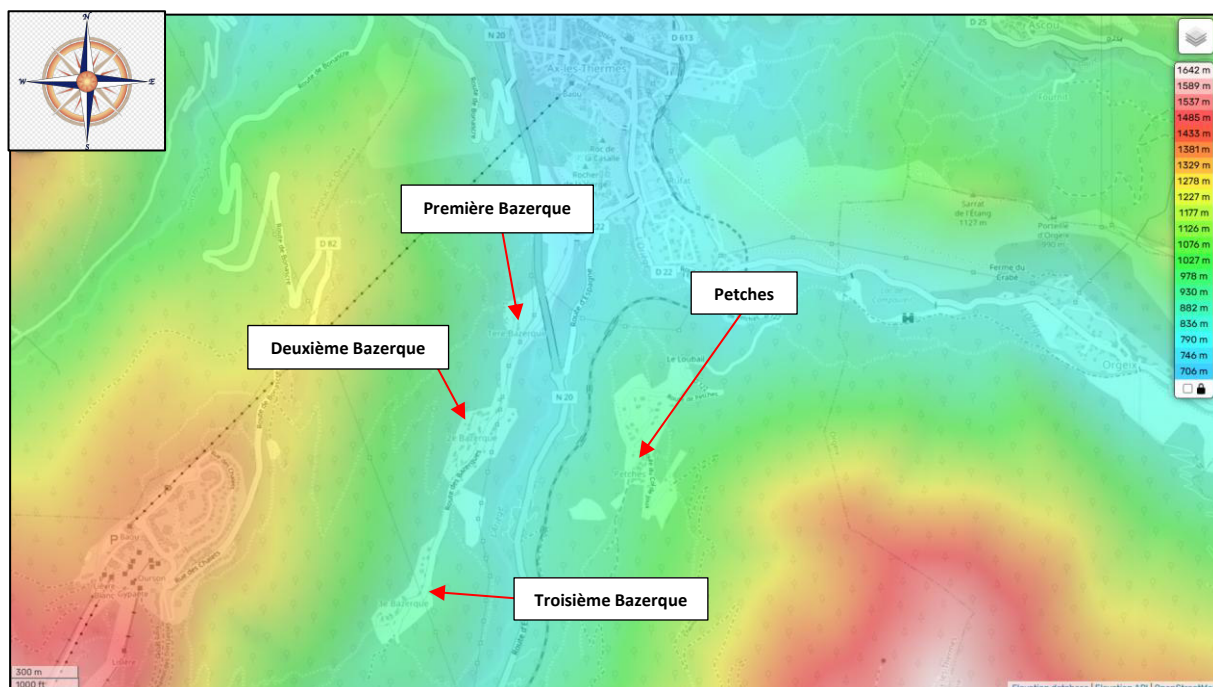
Cette démarche a pour objectif de recenser les contraintes potentielles vis-à-vis de l’assainissement non collectif dans le but de définir avec les résultats de perméabilité, l’aptitude des sols à l’ANC.

IV.1 CONTRAINTES TOPOGRAPHIQUES

IV.1.1 TOPOGRAPHIE GENERALE DU SECTEUR D’ETUDE

La topographie du secteur d’étude est relativement marquée compte tenu que l’altitude du territoire communal est comprise entre 814 mNGF (Première Bazerque) et 959 mNGF (Petches).

L’extrait de plan ci-dessous permet de mettre en évidence la topographie associée au secteur d’étude :



Carte 3 : Topographie sur les secteurs des Bazerques et des Petches

IV.1.2 TOPOGRAPHIE DANS LES SECTEURS DES BAZERQUES ET DES PETCHES

La mise en place d’un système d’assainissement non collectif peut être rendue difficile dans le cas de terrain en pente, et nécessite en général des aménagements supplémentaires.

Le DTU 64.1 présente une classification des pentes :

- Pente faible : inférieure à 2%,
- Pente forte : comprise entre 2 et 10%,
- Pente excessive : supérieure à 10%.

D’une manière générale, il est considéré qu’une pente supérieure à 10% représente une contrainte forte à l’assainissement non collectif.

Selon les investigations de terrain réalisées par Pure Environnement en février 2025, environ 51 habitations (sur 140) présentent de fortes contraintes topographiques.

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les contraintes vis-à-vis de la topographie des parcelles par hameaux et lieux-dits :

Secteur étudié	Nombre d’ANC concernés	Part en %
Première Bazerque	8	16%
Deuxième Bazerque	24	47%
Troisième Bazerque	4	8%
Petches	15	29%
TOTAL	51	100%

Tableau 4 : Contraintes topographiques sur les secteurs de Bazerques et Petches

A l’échelle des secteurs des Bazerques et des Petches, environ 51 habitations présentent de fortes contraintes topographiques.

IV.2 CONTRAINTES LIEES A LA SURFACE DES PARCELLES

IV.2.1 DONNEES GENERALES

L’assainissement non collectif exige une surface minimale sur la parcelle en tenant compte des distances à respecter vis-à-vis de l’habitation, des limites de propriété, des arbres, des puits privés, etc. Certaines distances recommandées peuvent être réduites, sur justification, en cas de réhabilitation.

Des distances d’implantation minimales sont recommandées pour la mise en place d’une filière d’assainissement non collectif. Le système de traitement doit se situer au minimum à :

- 5 m de tout bâti,
- 3 m des limites de parcelle,
- 3 m des plantations ayant un fort développement racinaire,
- 35 m d’un puits ou d’un forage destiné à la consommation humaine (minimum réglementaire).

Pour la suite de l'étude, il sera considéré que la surface minimale pour implanter un système d'assainissement non collectif est de l'ordre de 50 m².

IV.2.2 CONTRAINTES DANS LES SECTEURS DES BAZERQUES ET DES PETCHES

Les systèmes d'assainissement non collectif recensés sur le secteur d'étude sont essentiellement localisés sur des hameaux où les habitations sont mitoyennes et accolées.

Cependant et suite à une analyse fine du territoire en février 2025, il s'avère que 72 habitations réparties sur les quatre hameaux disposent d'une superficie restreinte des parcelles. En effet, nous retrouvons des groupements d'habitations sous forme d'ilot et scindé de part et d'autre par des voiries communales.

Au niveau de ce secteur, la mise en place d'un système d'assainissement non collectif est difficile et très fortement limitée, compte tenu de la surface restreinte voire l'absence physique de terrain.

Les extraits de plan présentés ci-après permettent de mettre en évidence les problématiques associées à la superficie restreinte des parcelles sur les hameaux des Bazerques et des Petches :



Carte 4 : Localisation des secteurs en ANC avec une superficie restreinte des parcelles

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les contraintes vis-à-vis de la superficie des parcelles par hameaux et lieux-dits :

Secteur étudié	Nombre d’ANC concernés	Part en %
Première Bazerque	10	14%
Deuxième Bazerque	34	47%
Troisième Bazerque	10	14%
Petches	18	25%
TOTAL	72	100%

Tableau 5 : Contraintes surfaciques sur les secteurs de Bazerques et Petches

A l’échelle du secteur d’étude, 72 habitations réparties sur les quatre hameaux disposent d’une superficie restreinte voire quasi nulle concernant la mise en place d’un système d’assainissement non collectif.

IV.3 CONTRAINTES LIEES A LA PRESENCE DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES D’EAU POTABLE

IV.3.1 DONNEES GENERALES

La desserte du secteur de l’étude est composée d’une part d’un réseau principal alimentant Ax-les-Thermes, Savignac les Ormeaux et une partie de Perles et Castelet, et d’autre part de plusieurs réseaux indépendants qui desservent des zones spécifiques.

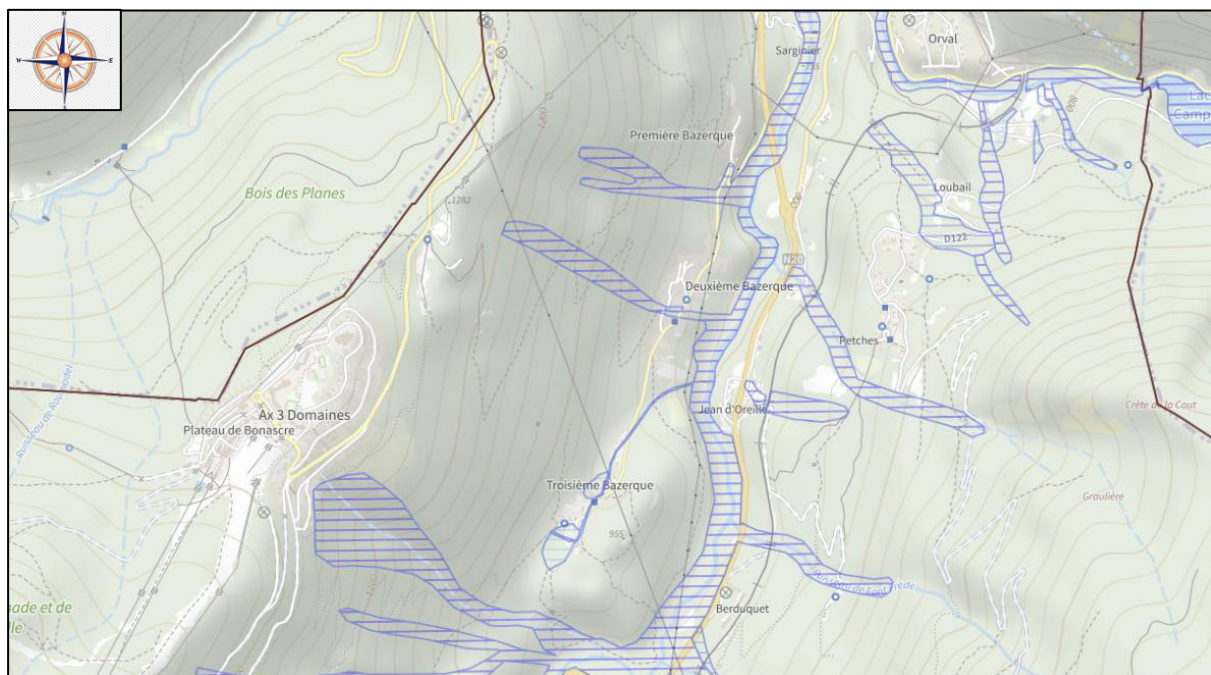
IV.3.2 CONTRAINTES DANS LE SECTEURS DEVOLUS A L’ANC

Sans objet. Aucune habitation localisée sur les hameaux des Bazerques et des Petches n’est localisée dans un éventuel périmètre de protection d’un captage d’eau potable.

IV.4 CONTRAINTES LIEES AUX ZONES INONDABLES

La commune d’Ax les Thermes est concernée par la présence de plusieurs zones inondables que cela soit par l’intermédiaire de l’Ariège ou de ces affluents.

Sur les secteurs des Bazerques et des Petches, nous recensons la présence de plusieurs zones inondables comme l’atteste l’extrait de plan ci-dessous :



Carte 5 : Localisation des secteurs en ANC avec la présence de zones inondables

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les contraintes vis-à-vis des zones inondables par hameaux et lieux-dits :

Secteur étudié	Nombre d’ANC concernés	Part en %
Première Bazerque	0	0%
Deuxième Bazerque	2	40%
Troisième Bazerque	3	60%
Petches	0	0%
TOTAL	5	100%

Tableau 6 : Contraintes des zones inondables sur les secteurs de Bazerques et Petches

A l’échelle du secteur d’étude, 5 habitations localisées sur les hameaux des deuxième et troisième Bazerques sont localisées en zone inondable.

IV.5 SYNTHÈSE

Le tableau présenté ci-dessous permet de synthétiser les contraintes naturelles et d'habitat vis-à-vis des secteurs dévolus à l'assainissement non collectif :

	Première Bazerque	Deuxième Bazerque	Troisième Bazerque	Petches
Contraintes topographiques	8	24	4	15
Contraintes vis-à-vis de la surface des parcelles	10	34	10	18
Contraintes liées aux périmètres de protection AEP	0	0	0	0
Contraintes liées aux zones inondables	0	2	3	0
TOTAL / SYNTHÈSE	18	60	17	33
	128			

Tableau 7- Synthèse des contraintes naturelles et d'habitat vis-à-vis des ANC

Les secteurs des Bazerques et des Petches présentent des contraintes marquées à l'assainissement non collectif avec notamment des contraintes topographiques et des contraintes relatives à la superficie restreinte des parcelles.

V. CARTE D’APTITUDE DES SOLS A L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

V.1 PRESENTATION ET DONNEES GENERALES

La définition de l’aptitude des sols passe par l’examen préalable de plusieurs paramètres indispensables dans l’optique d’apprécier la capacité du secteur étudié au géoassainissement.

Les critères étudiés correspondent au croisement des données issues de la carte des sols et de la carte des contraintes naturelles et d’habitats. Ces derniers sont listés ci-dessous :

- Perméabilité des sols,
- Présence d’hydromorphie,
- Nature et profondeur des sols,
- Topographie,
- Zones inondables,
- Surface des parcelles,
- Périmètres de protection de captage AEP.

Pour rappel, les observations des différents horizons du sol en place ont été réalisées à partir des sondages à la tarière à main. La perméabilité du sol a été déterminée à l’aide de tests de percolation à niveau constant (test de perméabilité selon la méthode Porchet).

Enfin, les contraintes naturelles et d’habitat (topographies, zones inondables, surfaces des parcelles, et périmètres de protection AEP) ont été préalablement étudiées et identifiées.

V.2 CLASSIFICATION DE L’APTITUDE DES SOLS

La carte d’aptitude des sols a été définie selon les critères évoqués précédemment. 4 classes d’aptitude des sols ont été définies selon la méthode **SERP** :

- **SOL** : Perméabilité mesurée.
- **EAU** : Hydromorphie, niveau de la nappe, zones inondables et périmètre de protection AEP.
- **ROCHE** : Nature et profondeur du substrat perméable.
- **PENTE** : Pente du secteur étudié.

L’interprétation de l’ensemble de ces critères, leur codification et la visualisation des résultats seront restitués sur un plan cadastral faisant apparaître les 4 classes d’aptitudes.

Ces dernières sont identifiées au travers du tableau présenté à la page suivante.

Classe	Appréciation des caractéristiques des sols	Aptitude des sols
I	Perméabilité comprise entre 30 et 500 mm/h et Absence d’hydromorphie ou de nappe > 1,5 m et Profondeur du substratum > 2,0 m ou comprise entre 1,20 et 2,0 m et/ou Absence de contraintes naturelles et d’habitat	BONNE
II	Perméabilité comprise entre 15 et 30 mm/h et Présence d’une nappe ou trace d’hydromorphie entre 0,80 et 1,50 m et/ou Profondeur du substratum > 2,0 m ou comprise entre 1,20 et 2,0 m et/ou Présence de contraintes naturelles et d’habitat mineures et non significatives	MOYENNE
III	Perméabilité > 500 mm/h ou < 15 mm/h et/ou Présence d’une nappe ou trace d’hydromorphie < 0,80 m et/ou Profondeur du substratum < 1,20 m et/ou Présence de contraintes naturelles et d’habitat pouvant être problématiques pour la mise en place d’un système d’assainissement non collectif	MEDIOCRE
IV	Engorgement en eau superficielle permanent et/ou Présence de contraintes naturelles et d’habitat majeures et significatives	MAUVAISE

Tableau 8- Classification de l’aptitude des sols à l’ANC

V.3 CARTE D’APTITUDE DES SOLS

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser l’aptitude des sols à l’ANC sur les secteurs des Bazerques et des Petches :

APTITUDE MEDIOCRE	APTITUDE MAUVAISE
Première Bazerque Troisième Bazerque Petches	Deuxième Bazerque

Tableau 9- Aptitude des sols à l’ANC

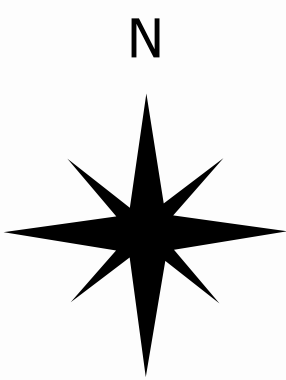
L’aptitude des sols à l’assainissement non collectif du secteur d’étude est hétérogène et cette dernière est comprise entre une aptitude médiocre et une aptitude mauvaise.

En effet et même si les perméabilités mesurées sont correctes et favorables à de l’infiltration, les contraintes relatives à l’ANC (superficie et topographie des parcelles) permettent d’obtenir une aptitude considérée comme étant médiocre (première Bazerque, troisième Bazerque et Petches) ou mauvaise (deuxième Bazerque).

La carte d’aptitude des sols des secteurs des Bazerques et des Petches est présentée en annexe.

ANNEXES DU RAPPORT

ANNEXE I : PLAN DU ZONAGE EU

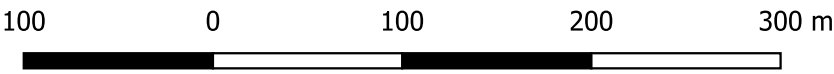


COMMUNE D'AX-LES-THERMES

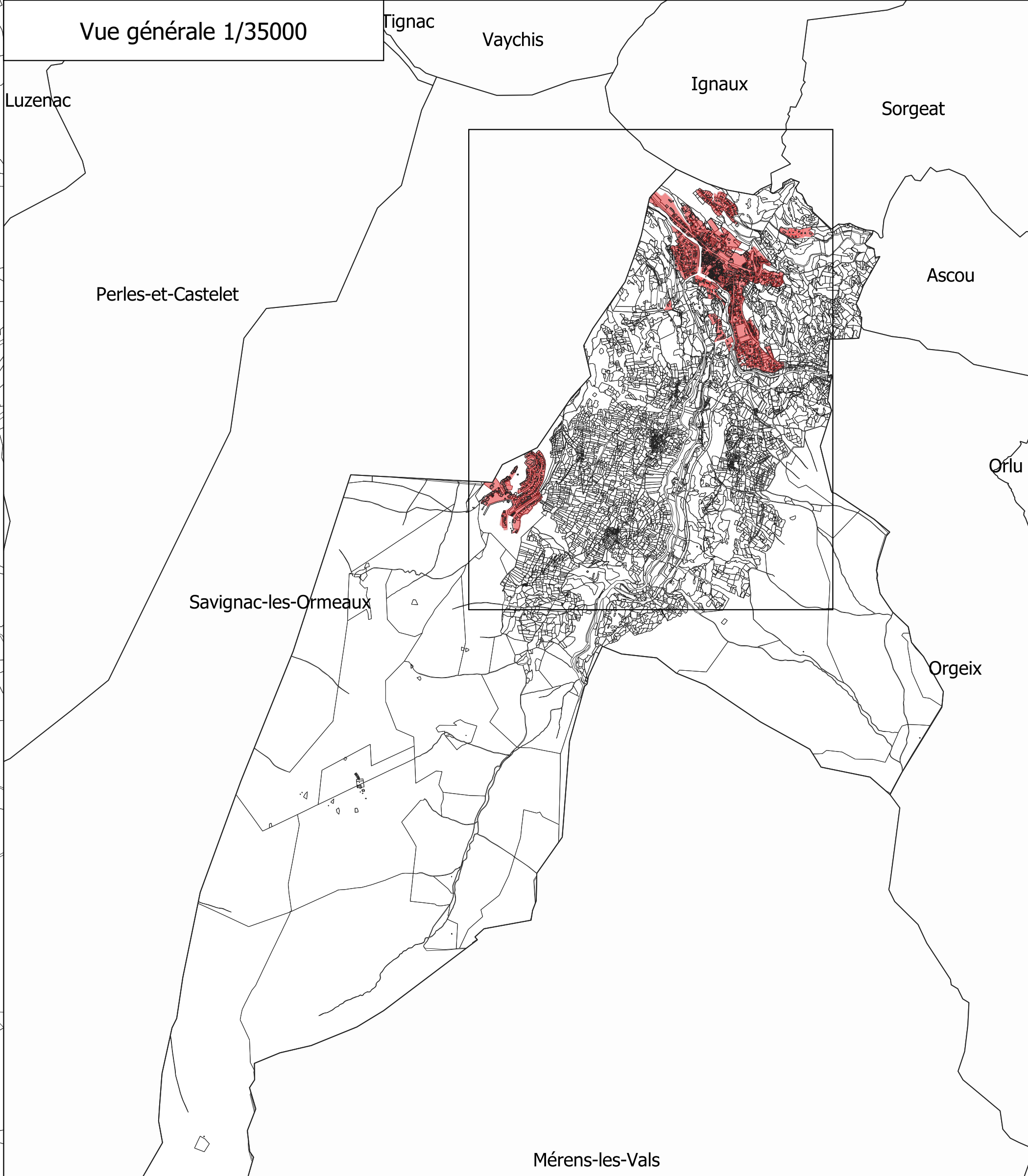
ZONAGE ASSAINISSEMENT

Légende
Zones urbaines zonage Assainissement
Zonage assainissement collectif

Document d'urbanisme de référence:
PLU communal du 19 janvier 2020



PURE environnements sas	N° de Dossier : 17052 - A03		Echelle : 1/4000		RGF 1993 Lambert 93	
	A	24/02/2022	BLB	Création	AMF	
TECNOSUD - 440, Rue James Watt 66100 PERPIGNAN - France Tél : 04 68 58 58 46 Fax : 04 68 58 55 71		Indice	Date	Etabli par	Modification	Vérifié par



ANNEXE II : PLAN DE LOCALISATION DES ANC

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - SMDEA 09 - AX-LES-THERMES

PLAN DU ZONAGE DES FILIERES ANC

PLANCHE A1

APTITUDE DES SOLS

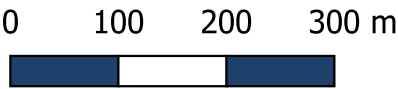
LEGENDE

- ANC**
- CONFORME
 - NON CONFORME
 - NON CONNU



ECHELLE
1/7 000

FORMAT A3



ANNEXE III : CARTE DE PERMEABILITE DES SOLS

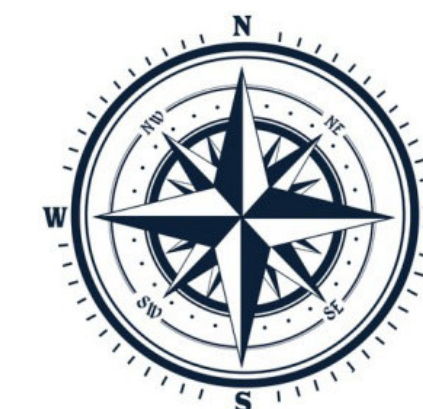
LEGENDE

Perméabilité

- Perméabilité Bonne
- Perméabilité Moyenne

Tests de perméabilité

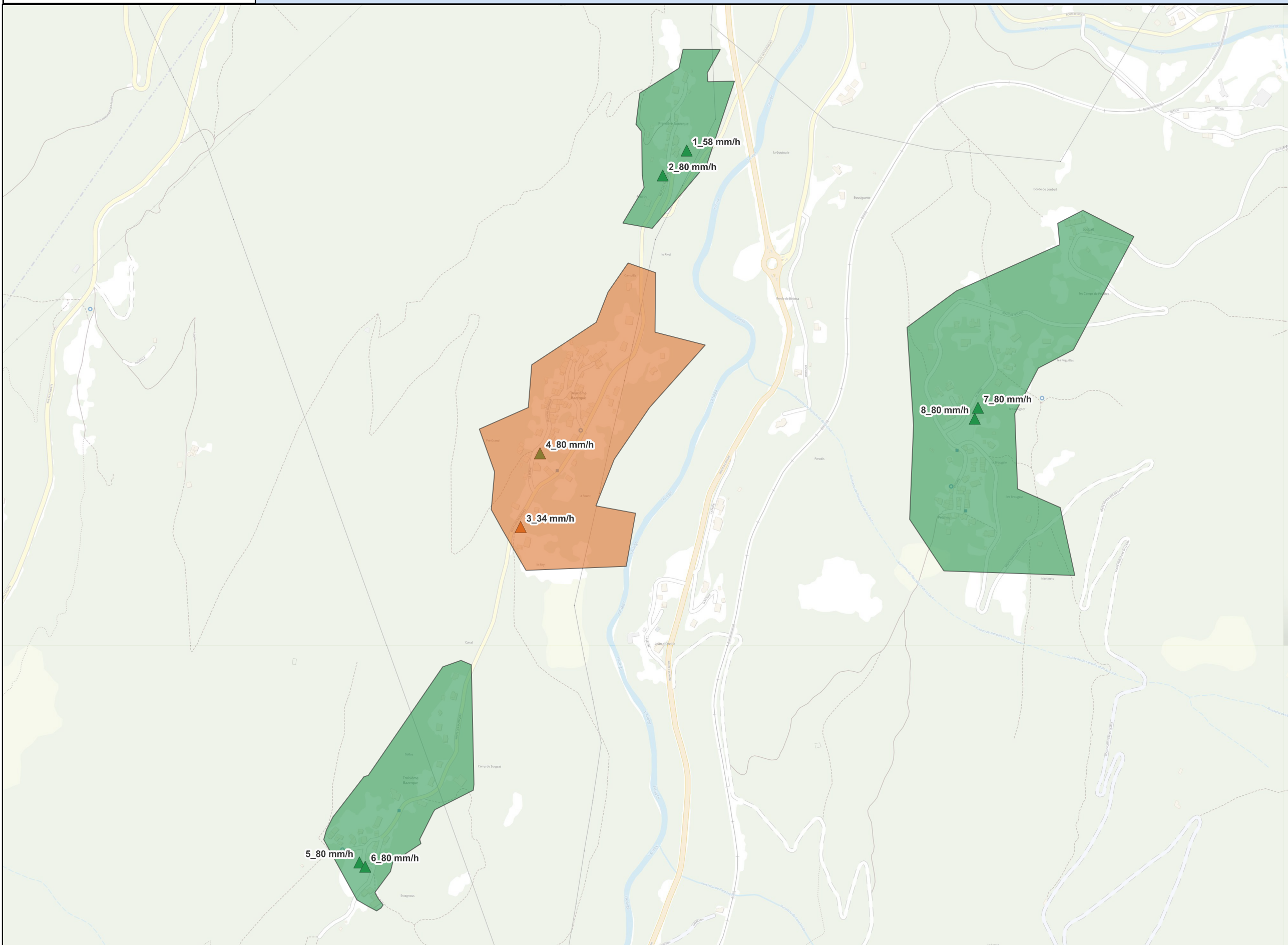
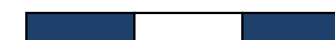
- Bonne
- Moyenne



ECHELLE
1/7 000

FORMAT A3

0 100 200 300 m



ANNEXE IV : CARTE DES CONTRAINTES

LEGENDE

Contrainte inondation

Contrainte de surface

Surface < 50 m²

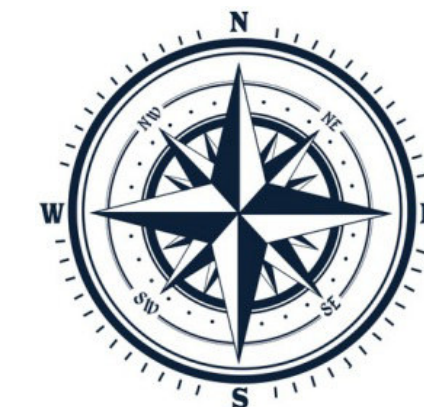
Surface > 50 m²



Contrainte de pente

Pente < 10%

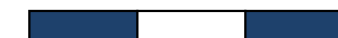
Pente > 10%



ECHELLE
1/7 000

FORMAT A3

0 100 200 300 m



ANNEXE V : CARTE D’APTITUDE DES SOLS

LEGENDE

Aptitude des sols ANC

- Aptitude mauvaise
- Aptitude médiocre



ECHELLE
1/7 000

FORMAT A3

0 100 200 300 m

